

# **Artelex**

**MARDI APRES-MIDI 6 MARS 2012**

**Château de Limelette (Wavre)**

**ASSURANCES-PLACEMENT**

**INSTRUMENT DE TRANSMISSION PATRIMONIALE ET  
DE PLANIFICATION SUCCESSORALE**

## **Paul Van Eesbeeck**

Les assurances-placement de la branche 21 et de la branche 23 ont trouvé leur place dans le vaste paysage des instruments de placement. Avec une fiscalité mobilière fort attrayante, qui n'a pas été ébréchée par le récent accord gouvernemental

Ces dernières années, l'on a vu mettre en avant une autre dimension de ces produits, à savoir celle de la transmission patrimoniale et, dans son sillage de la planification successorale. La transmission patrimoniale s'opère par la clause bénéficiaire, qui retient toute notre attention.

L'assurance-vie en général et l'assurance-placement en particulier est aussi de plus en plus intégrée comme instrument qui accompagne les donations, tantôt pour assurer les droits de succession, tantôt pour canaliser des charges et conditions adossées aux donations, comme une clause de retour conventionnel ou un charge de rente viagère au profit du donateur.

L'assurance-placement peut aussi être un instrument de transmission patrimoniale différée à la génération suivante. Et que penser, après le don manuel et le don bancaire, du 'don d'assurance' ? Et n'oublions pas non plus le phénomène émergent des polices réunissant deux preneurs d'assurance et deux assurés, qui permettent de mettre en place une sorte de tontine, mais sous forme de contrat d'assurance-vie..

Au regard de la crise financière, il sied aussi de s'interroger sur les garanties et bouées de sauvetage que le législateur a prévues en cas d'insolvabilité de l'assureur.

Le séminaire se veut d'être interactif: les questions des participants sont les bienvenues et les échanges de vue souhaités.

**Paul Van Eesbeeck**, conseiller juridique et associé auprès du bureau Vereycken & Vereycken Consulting scrl, est spécialiste en la matière. Il est licencié en droit et en fiscalité et expertise comptable et a obtenu un post-graduat en management des assurances. Paul Van Eesbeeck a de nombreuses publications à son actif. Il est rédacteur en chef de la revue mensuelle 'Life & Benefits' éditée par Kluwer, il est collaborateur du Fiscologue et a récemment publié chez Kluwer, avec son associé Luc Vereycken, le livre 'pensions complémentaires pour indépendants' (400 pages), qui défrixe la matière qui sera abordée lors du séminaire. Paul Van Eesbeeck est aussi vice-président de la Commission des pensions complémentaires et est Chargé de cours à la K.U.Leuven.

### **PROGRAMME**

13.30 à 14.00 h : accueil et enregistrement des participants (avec accueil café)

14.00 à 17.00 h : exposé (avec pause café)

17.00 à 18.00 h : 'question time'

**LIEU** : Château de Limelette, rue Charles Dubois 87, 1342 Ottignies - Louvain-la-Neuve

**DROIT D'INSCRIPTION** : 175 euros (Hors TVA) ; ce droit comprend l'accueil café, la pause café et le syllabus. Vous ne payez qu'après réception de la facture.

**INSCRIPTIONS** : via le bulletin d'inscription sur notre site [www.artellex.be](http://www.artellex.be).

Les remplacements sont autorisés à tout moment. Toute annulation ne pourra toutefois être prise en compte que si elle est transmise par fax ou par e-mail au plus tard 5 jours avant le séminaire.

**RENSEIGNEMENTS** : Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au n° 050/72.08.72.